



RAPPORT D'ÉVALUATION

**Politique institutionnelle  
d'évaluation des apprentissages**

**du Cégep de Sorel-Tracy**

Septembre 2018



Québec, le 26 novembre 2018

Madame Fabienne Desroches  
Directrice générale  
Cégep Sorel-Tracy  
30000, boulevard de Tracy  
Sorel-Tracy (Québec) J3R 5B9

**Objet : Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages**

Madame la Directrice générale,

Lors de sa réunion du 25 septembre 2018, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) du Cégep de Sorel-Tracy adoptée par son conseil d'administration le 18 avril 2018. Cette évaluation a porté sur le passage révisé de la politique « Conditions de réussite et double seuil ». Elle a été réalisée conformément au *Cadre de référence* (mai 2012) de l'évaluation des PIEA.

Dans son rapport d'évaluation de la version précédente de décembre 2017, la Commission avait jugé entièrement satisfaisante la PIEA du Collège. Pour donner suite à une recommandation émise par la Commission des études de l'établissement, le Collège a révisé les dispositions de la notation des cours qui comprennent un double seuil de réussite pour en préciser les modalités lorsqu'une seule des parties du double seuil est échouée.

La Commission a profité de la révision de la politique pour valider la conformité de la PIEA aux nouvelles dispositions du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) concernant l'*incomplet*. Elle estime que les modalités sont claires.

La Commission estime que la PIEA du Cégep de Sorel-Tracy est toujours entièrement satisfaisante.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

La présidente,

***Original signé***

Murielle Lanciault

c. c. M<sup>me</sup> Marie-Claude Pineault, directrice des études par intérim